PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône

Service de l'Agriculture et de la Forêt
Affaire suivie par : Ludovic HALLÉ
ddtm-CDPENAF@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 19 février 2025

Madame la présidente,

Le projet de modification n°1 du PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile sera examiné à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers des Bouches-du-Rhône.

La Commission se tiendra le :

jeudi 27 février 2025
à 15h30

à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence
455 Av. Pierre Brossolette, Aix-en-Provence
salle Poudrière

Vous êtes invitée à présenter votre projet de la façon suivante : 10 minutes d'exposé suivies de 20 minutes de questions posées par les membres de la Commission avant qu'ils ne délibèrent. Votre présentation concernera le motif de saisine suivant :

- la délimitation d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (L151-13 du Code de l'urbanisme)

Je vous remercie d'avance de tenir informé le secrétariat de la CDPENAF assuré par le Service Agriculture et Forêt de la DDTM de votre participation à cette réunion. (ddtm-cdpenaf@bouches-du-rhone.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Mme la présidente de la Métropole AMP
Métropole Aix-Marseille-Provence
BP 48014 - 13567 Marseille CEDEX 02